

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 27 octobre 2023,  
Secrétaire de séance : Marie-Lyse BISTUE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD

Pouvoirs : Bernard AURISSET à André BERNOS, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean-Paul PORTESSÉNY à André LABARTHE,

Absents : Jean-Claude COSTE, Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Frédéric LOUSTAU, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 231102-09-FIN**

**BUDGET GENERAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

J-L. ESTOURNES explique que dans l'optique du passage à la loi n° 1017 du 9 septembre 2023, un travail sur l'état de l'actif des recettes est en cours avec les services du SGC d'Oloron. Il prévoit des crédits afin de prendre en compte les régularisations nécessaires. De même un travail a été fait afin de régulariser les écritures relatives à l'opération pour compte de tiers du Pont d'Ogeu.

Il convient également de procéder à la régularisation d'une écriture saisie en ordre alors qu'il s'agit d'une écriture réelle (provisions).

D'autre part, il est nécessaire de procéder à des régularisations de prévisions budgétaires concernant le personnel des crèches afin de coller à la réalité de terrain. De plus, il convient d'abonder la ligne de prestations de service du service ADS de l'urbanisme, le remplacement d'un agent pour congés de maternité se faisant par ce biais. Enfin une recette supplémentaire de l'Etat pour le service environnement doit nous permettre de développer les actions du PCAET, maquette site internet, outil de communication vidéo, AMO technique pour l'évaluation réglementaire obligatoire à mi-parcours

## Investissement

### Dépenses

1312/30/227 Subventions d'investissement amortissables– Régions	41 300.00 €
1318/4132/43 Subventions d'investissement amortissables– Autres	2 012.00 €
1318/641/118 Subventions d'investissement amortissables– Autres	16 800.00 €
1318/644/196 Subventions d'investissement amortissables– Autres	7 321.00 €
1318/4131 Subventions d'investissement amortissables– Autres	14 091.68 €
1318/8203 Subventions d'investissement amortissables– Autres	59 893.75 €
2138/900 Autres constructions	303 644.59 €
458153/900 Opération pour compte de tiers	181 522.64 €

### Recettes

1321/900 Subventions d'investissement non amortissables– Etat	97 034.00 €
1322/900 Subventions d'investissement non amortissables – Régions	84 488.64 €
1322/30/227 Subventions d'investissement non amortissables– Régions	41 300.00 €
1328/4132/43 Subventions d'investissement non amortissables– Autres	2 012.00 €
1328/641/118 Subventions d'investissement non amortissables– Autres	16 800.00 €
1328/644/196 Subventions d'investissement non amortissables– Autres	7 321.00 €
1328/4131 Subventions d'investissement non amortissables– Autres	14 091.68 €
1328/8203 Subventions d'investissement non amortissables– Autres	59 893.75 €
458253/900 Opération pour compte de tiers	303 644.59 €

## Fonctionnement

### Dépenses

022 Dépense imprévues.....	- 12 500.00 €
64111/641 Rémunération principale .....	- 87 001.00 €
64111/643 Rémunération principale .....	45 498.00 €
64111/644 Rémunération principale .....	41 503.00 €
611/8201 Prestations de services.....	12 500.00 €
611/830 Prestations de services.....	20 000.00 €

### Recettes

7817/0200/042 Reprises sur provisions pour dépréciation .....	- 2 900.00 €
7817/0200 Reprises sur provisions pour dépréciation .....	2 900.00 €
74718/830 Etats autres .....	20 000.00 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 49 voix pour et par 5 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, C. LACOUR, B. AURISSET, D. LACRAMPE, B. JUNGALAS),

- VOTE la Décision Modificative n° 2 correspondante,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 21 septembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé M-L B*

*Signé BU*

Marie-Lyse BISTUE

Bernard UTHURRY